

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du mardi 27 mai 2025

Membres en exercice
: 12

Date de la convocation: 20 mai 2025

Présents : 9

vingt-sept mai deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants: 12

Présents : Philippe ROSSEEL, ALAIN GRIFFE, ERIC VIALA, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, LUDOVIC LEVAIS, JACQUELINE BARTHAIRE, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Pour : 12

Représentés: Claudine HOUSSELLE représentée par ERIC VIALA, JENNIFER DEVÈZE représentée par Roland VEDRINES, THIERRY MARSILHAC représenté par ALAIN GRIFFE

Contre : 0

Abstention : 0

Présents non votants :

Secrétaire de séance:

AUDREY
BLANQUET

Excusés:

Absents:

Objet: Souscription d'un emprunt sur le budget annexe du camping municipal d'Allanche - DE_051_2025

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs travaux coûteux sont en cours sur le camping municipal ainsi que sur l'aire de camping-car.

Afin de pouvoir régler les différentes factures des investissements portés par le budget annexe du camping municipal, il explique qu'il est nécessaire d'avoir recours à un emprunt.

Suivant les offres réalisées, la mieux-disante reste celle de la Caisse de Crédit Agricole :

- Montant emprunté 230 000.00 € ;
- Douze échéances ;
- Taux : 3.40 % ;
- Durée douze ans ;
- Frais de dossier : 345.00 € ;
- Somme des intérêts : 50 830.00 € ;
- Montant des échéances annuelles dégressif, avec u

Date de transmission de l'acte: 28/05/2025
Date de réception de l'AR: 28/05/2025

015-211500012-DE_051_2025-DE
A G E D I

point de départ au 10/06/2026 : 26 986,67 € ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de contracter auprès de la Caisse de Crédit Agricole un prêt de deux cent trente mille euros sur le budget annexe du camping municipal ;

* Douze échéances ;

* Taux : 3.40 % ;

* Durée douze ans ;

* Frais de dossier : 345.00 € ;

* Somme des intérêts : 50 830.00 € ;

* Montant des échéances annuelles dégressif, avec un remboursement de capital fixe à 19 166,67 €, point de départ au 10/06/2026 : 26 986,67 € ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,
Philippe ROSSEEL**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et de sa publication



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 28 MAI 2025

publié le : 28 MAI 2025

Date de transmission de l'acte: 28/05/2025
Date de réception de l'AR: 28/05/2025

015-211500012-DE_051_2025-DE
A G E D I